

*Notre école propose  
un enseignement complet et  
attractif pour pratiquer la  
musique dès 4 ans.*

### **Culture Musicale**

- Eveil musical (à partir de 4 ans)
- Initiation musicale (6 ans -CP)
- Formations musicales enfants (à partir de 7 ans -CE1)
- Formations musicales adultes
- Chant – techniques vocales

### **Les instruments enseignées**

- flûte traversière et à bec
- Violon – alto
- Guitare
- Saxophone
- Percussions–batterie
- Piano
- Synthétiseur
- clarinette
- trompette



## **ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

104 rue Principale  
57540 PETITE-ROSSELLE

### **MAIRIE DE PETITE-ROSSELLE**

18 rue de l'Eglise – 57540 PETITE-ROSSELLE  
Tél : 03 87 85 27 10  
Fax : 03 87 84 12 70  
mairie@mairie-petiterosselle.fr

# **ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE PETITE-ROSSELLE**

## *Tarifs 2020-2021*



*Apprendre la musique à Petite-Rosselle, c'est l'assurance d'un enseignement de qualité dans un esprit convivial.*

## TARIFS RENTREE 2020/2021



Les cours de l'Ecole Municipale de Musique de Petite-Rosselle reprendront à la rentrée scolaire 2020/2021, à compter du **7 septembre 2020**.

Ils sont dispensés dans les locaux de l'Ecole Municipale de Musique, situés au 104 Rue Principale.



Afin d'organiser au mieux cette rentrée musicale, nous vous demandons de bien vouloir effectuer :

- **vos inscriptions en mairie** avant le **7 septembre 2020**.

Les inscriptions seront effectives en fonction des places disponibles.

Priorité sera donnée aux réinscriptions.

Elèves domiciliés	à Petite-Rosselle		Hors commune	
	Enfant *	Adulte	Enfant *	Adulte
Droit d'inscription annuel	37 €	42 €	41 €	52 €
Eveil musical / Initiation musicale / trimestre	40 €	/	45 €	/
Formation Musicale / trimestre	40 €	42 €	45 €	50 €
Instrument + Formation musicale / trimestre	59 €	63 €	65 €	70 €
2 instruments + Formation musicale / trimestre	84 €	90 €	94 €	100 €
Chant - techniques vocales / trimestre	125 €	—	145 €	—



majoration 5 € pour la pratique des instruments suivants :

- piano
- percussions



réductions consenties aux familles qui inscrivent plusieurs élèves :

- 2<sup>e</sup> enfant : 15 %
- 3<sup>e</sup> enfant : 25 %
- 4<sup>e</sup> enfant et + : 30 %



gratuité des cours pour les membres de la Musique Municipale pratiquant le même instrument

\***Enfant** : jusqu'à 18 ans + étudiants de - de 25 ans avec un certificat de scolarité.

**Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec le Pôle Direction Générale**

**- bureau n° 5 -**

**Mairie de Petite-Rosselle**

**tél : 03 87 85 27 10**

